Dispositif APV
Assistance
au projet de Vie

# Contexte du déploiement des dispositifs d'appui à l'autodétermination

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la stratégie gouvernementale de transformation de l'offre médico-sociale

Convention Internationale relative aux droits des PH

Cadre de référence des « faciliteurs » rédigé par le SG-CIH

Avis favorable du CNCPH le 1er avril 2022

Déploiement départemental en parallèle des nouvelles « Communautés 360 cible »

# Eléments de langage

**Dispositif Assistance au Projet de Vie**
**(Dispositif APV ou D.APV)**

D.APV

**Assistant-e aux Projets et Parcours de Vie : le métier**

APPV

EN 2022->

**FACILITEURS**

DAA

Dispositif APV
**Assistance**
**au Projet de Vie**

# L'APV
# concrètement c'est quoi ?

# Les fondamentaux de l'organisation du projet

Comme tout projet, le projet de vie nécessite de définir les modalités de pilotage et les rôles :

## Le Maître d'Ouvrage (MOA)

- Le décisionnaire du projet (famille)

## L'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

- Les professionnelles APPV se situant aux côtés de la famille

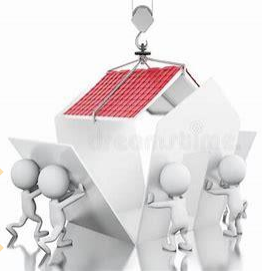

## Les Maîtres d'Œuvre (MOE)

- Les acteurs de la réalisation du projet, professionnels ayant une expertise : acteurs de la santé, du social, du médico-social, du droit commun ou du droit spécialisé

# L'APV : un dispositif de proximité

Indépendant de l'offre des associations qui le portent

Quel que soit le handicap
A toutes les étapes de la vie

Soutenir l'élaboration du devenir – ce que la famille veut être et faire ;

Faciliter l'expression de ses aspirations

Appuyer la formulation du projet de vie et des différentes étapes pour construire son parcours

Informer sur les droits et rechercher des ressources locales en s'appuyant sur l'environnement des familles

# Le système équitable de coopération

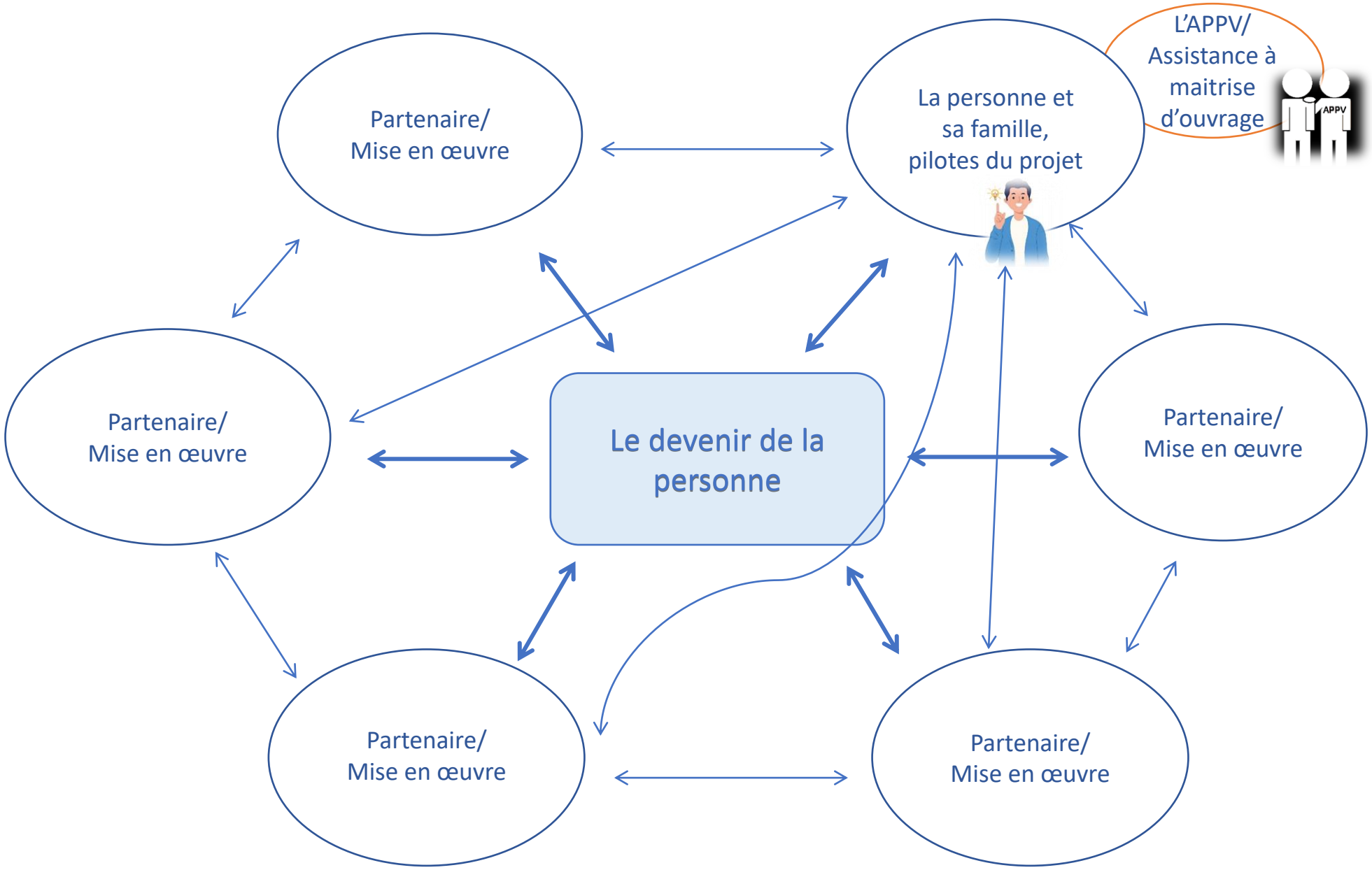

# Un accompagnement en 3 phases

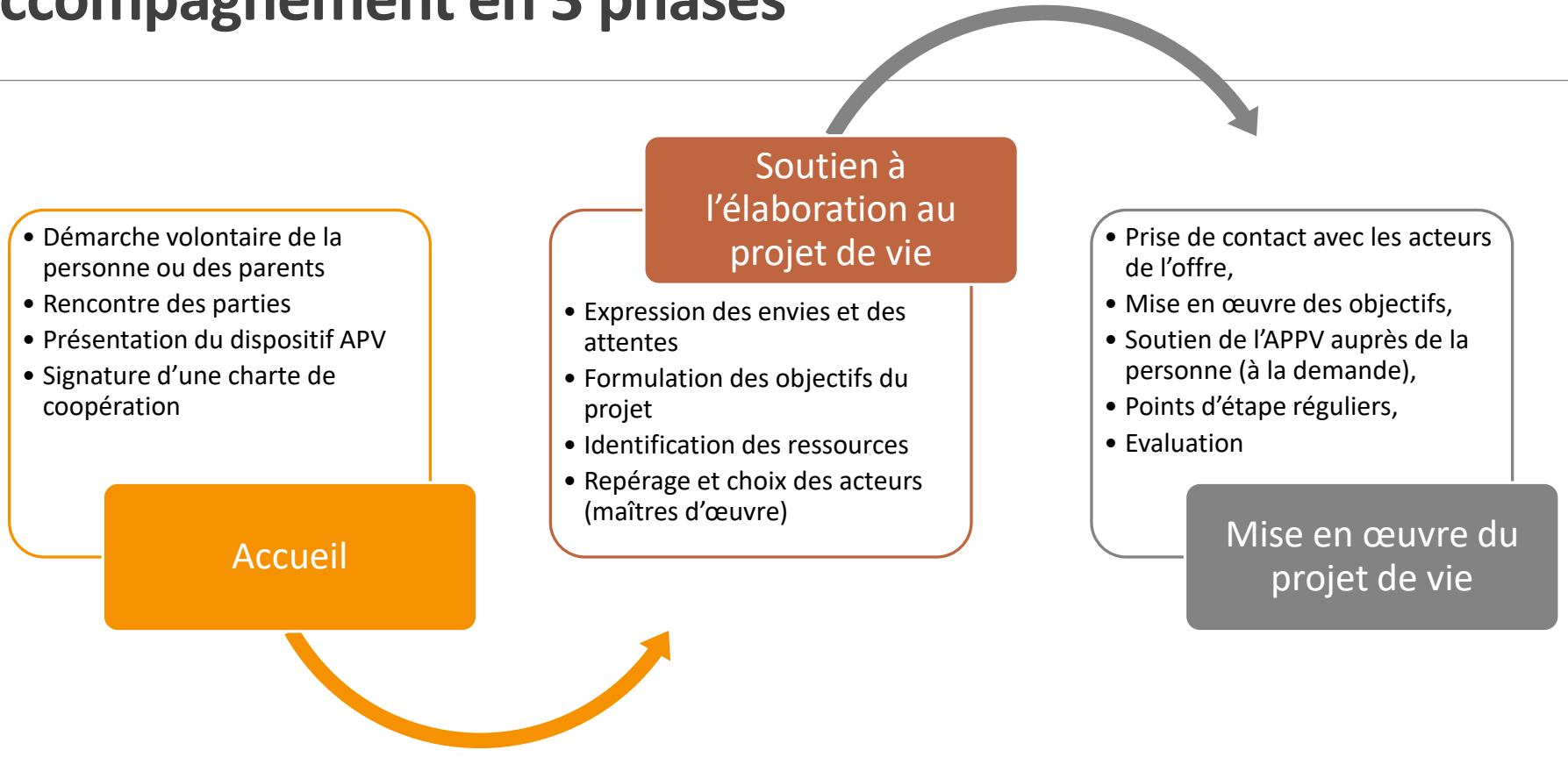


*Soutien de la personne, de ses droits, de sa voix et de ses choix*

*Assistant de la maitrise d'ouvrage des projets et de la mise en œuvre du parcours*

*Faciliteur, vis-à-vis des environnements, facilitant quand c'est nécessaire*

# Des projets possibles dans tous les domaines de la vie

Mobilité

Vie affective et sociale

Scolarité

Loisirs et sport

Droits

ETC…

Culture

Vie quotidienne

Logement

Santé

Emploi/Formation professionnelle

# Ce que l'APPV n'est pas

Coordinateur -trice de parcours

Référent-e

Interlocuteur -trice des partenaires

Compétences de la famille (MOA)

Assistant-e social-e

Médiateur-trice

Prestataire de services

Défenseur des droits

Compétences acteurs du droit commun et spécialisé (MOE)

APPV (AMO)

Soutien le projet des familles

En retrait afin que la famille prenne sa place

Facilite l'accès aux droits et à leur exercice

# DAPV : un dispositif du côté de la demande

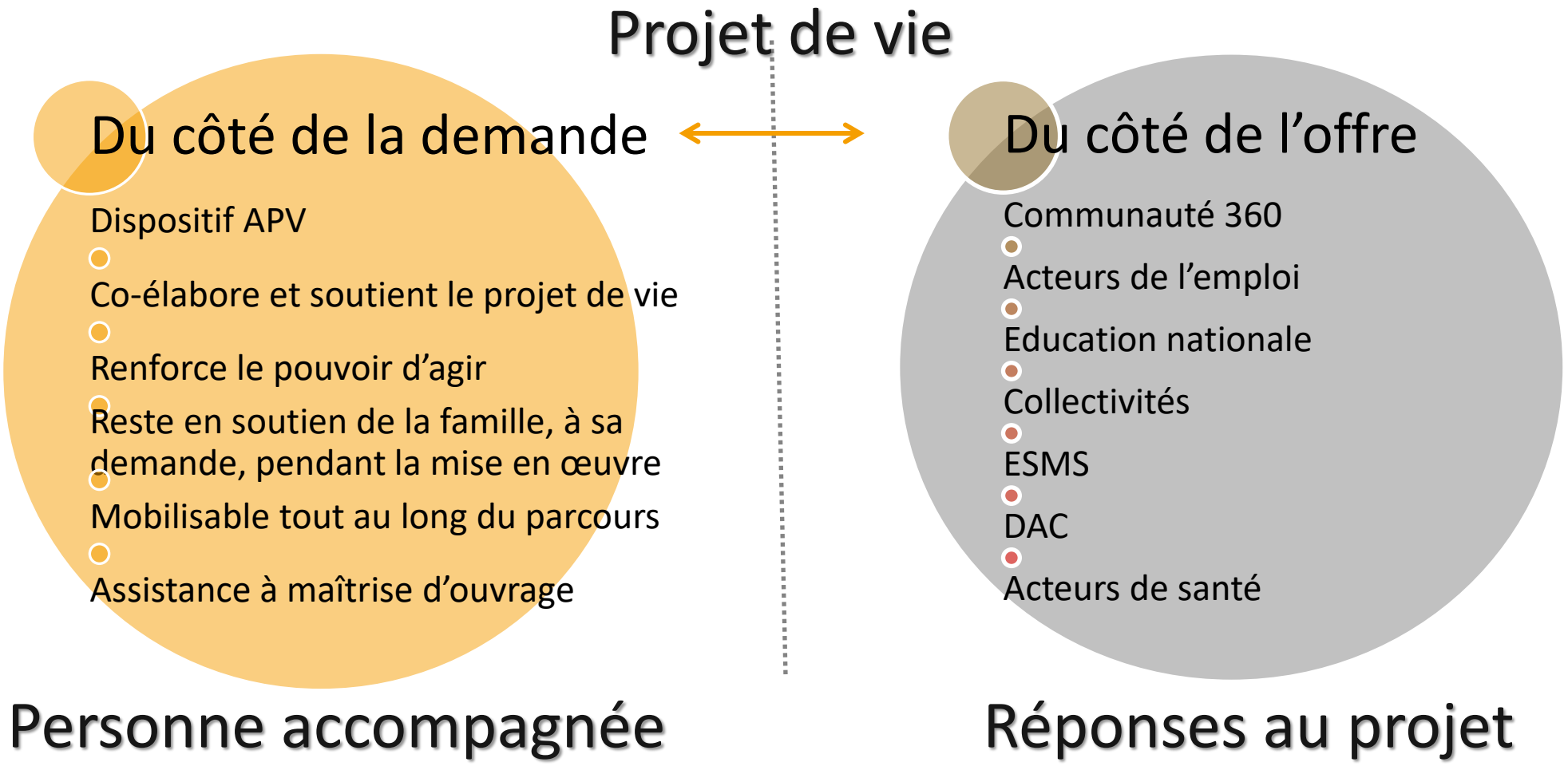

# L’articulation du dispositif APV
## Avec la C360

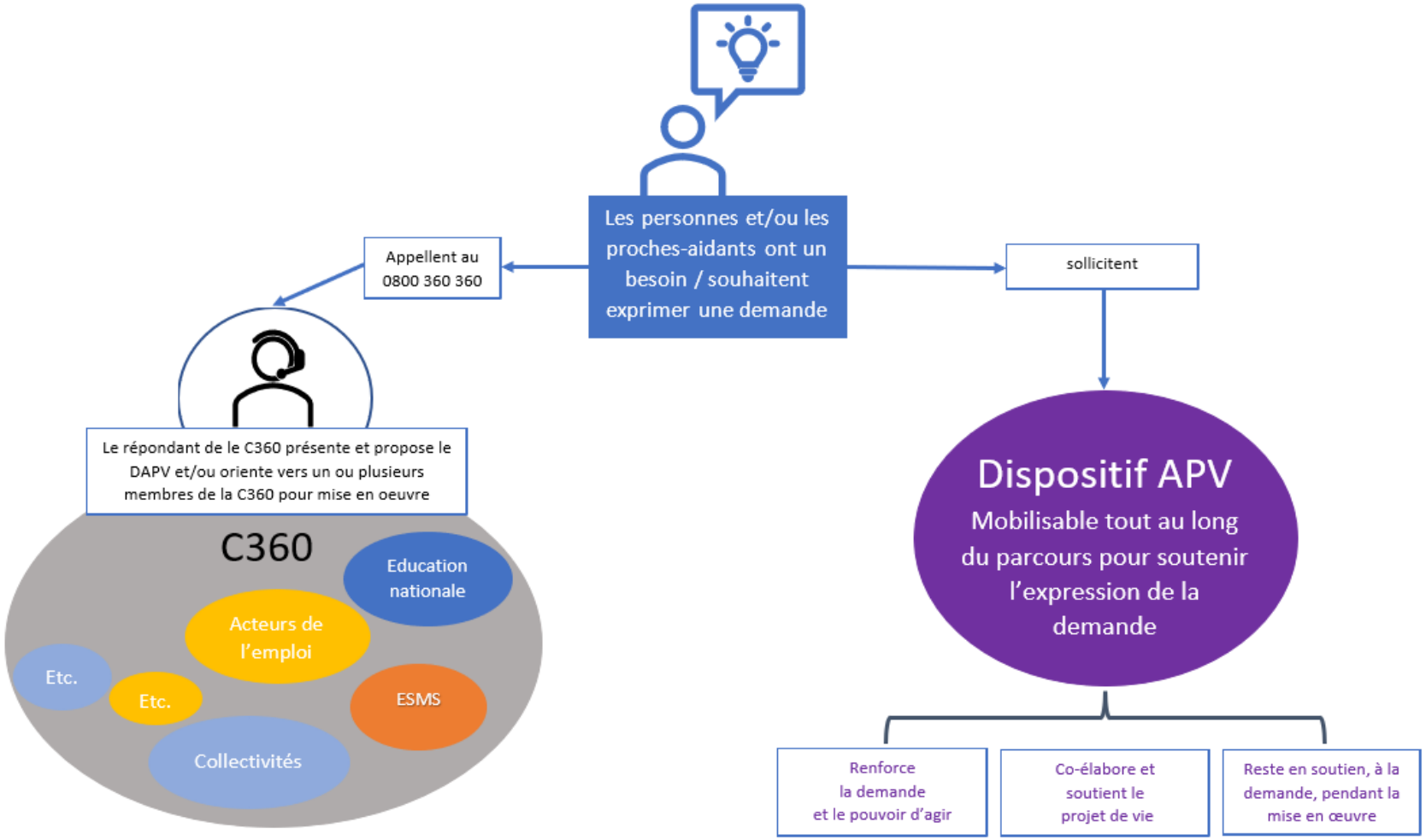

# le Collectif France pour l'Appui à la Demande

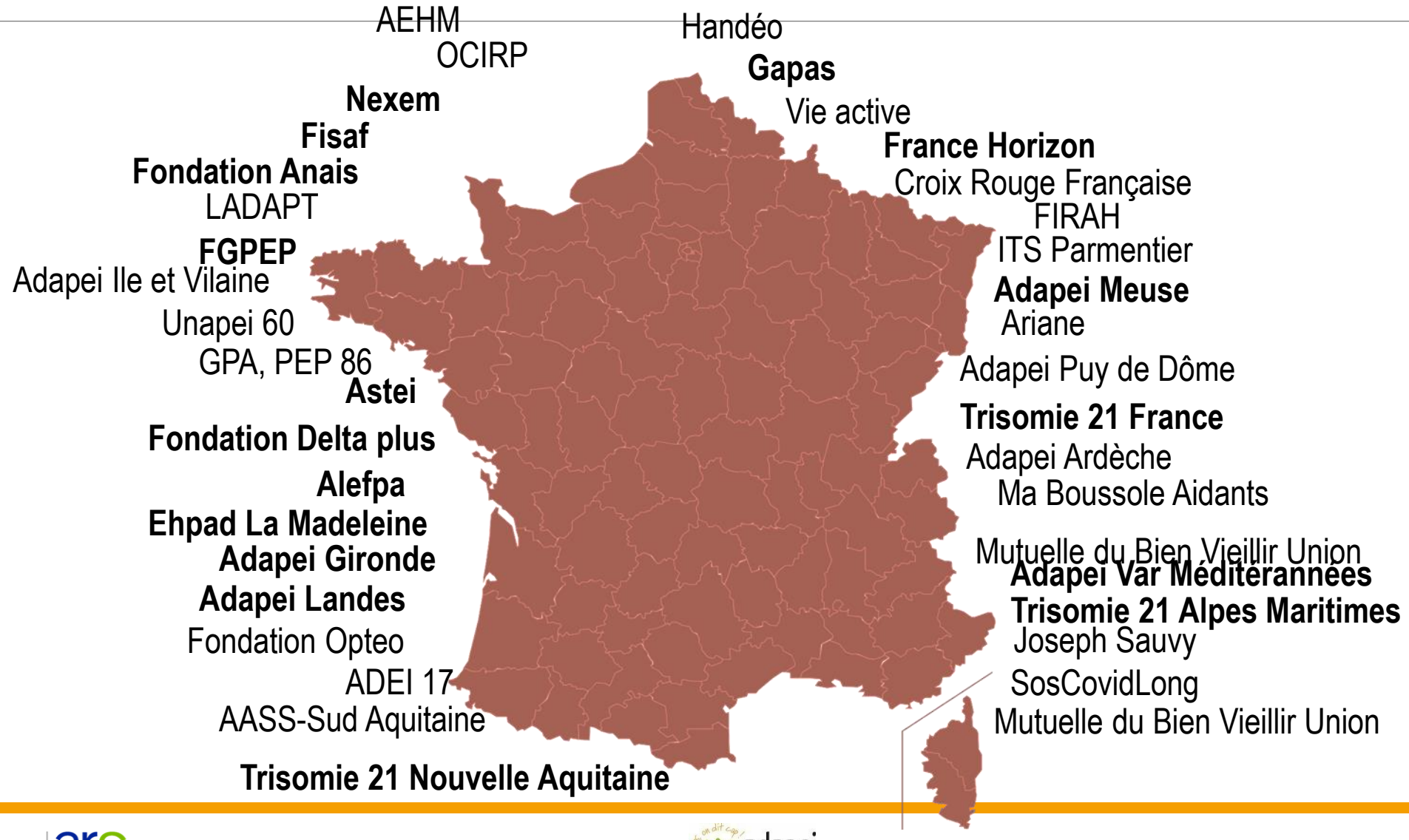

Dispositif APV
Assistance
au Projet de Vie

# La formation

RESPONSABLE DE LA FORMATION | Cnam

**Serge EBERSOLD Titulaire chaire Accessibilité**

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES | Cnam PACA

**Magali DECUGIS & Sylvie GAUTHIER**

Certificat de compétences

# Assistant.e aux Projets et Parcours de Vie CC APPV

**Septembre 2022**

le cnam
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dispositif APV
**Assistance au Projet de Vie**

# La recherche

# Être aidé dans la construction et la mise en œuvre de son projet de vie, qu'en pensent les familles ?

Assistant aux Projet et Parcours de Vie, un nouveau métier

Méthode :

Résultats de deux études menées entre 2020 et 2022

par l'association ASTEI et une équipe du laboratoire ACTé (UCA) en collaboration avec Nexem, Trisomie 21, l'Adapei 42 et 83, Les Papillons Blancs 24, l'Unapei 60 et le soutien financier de la CNSA :

→ Une étude quantitative auprès de 160 familles* dont 71 ont contribué à une étude longitudinale de novembre 2020 à mars 2022

→ Une étude qualitative auprès de 18 professionnels de services médico-sociaux et de droit commun de février à mai 2021

** Le terme « famille » désigne les parents et leur(s) enfant(s) ou l'adulte handicapé et ses proches aidants ou ses représentants légaux.*

L'accompagnement de l'APPV, bien qu'avant tout sollicité pour le projet des personnes en situation de handicap, vise à développer le **pouvoir d'agir** des familles et donc l'**autodétermination**.

**70%** des familles disent se sentir **plus capable** de faire des **choix** et de prendre des **décisions** dans la mise en œuvre du projet de vie.

En retrouvant du temps pour elles et du pouvoir d'agir les familles peuvent penser leur projets personnel (emploi, loisirs…)

> *[L'APPV] nous permet de retrouver espoir pour la suite.*
>
> *Nous avons eu connaissance de certains droits que nous ne connaissions pas ou auxquels nous pensions que notre enfant n'aurait pas droit et avons pu effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces droits.*
>
> *Avec l'APPV à nos côtés, on a la sensation qu'on est pris plus au sérieux, [les professionnels] se mobilisent plus, je crois qu'ils se sentent plus obligés à nous ouvrir des possibilités.*

## [ Une aide au quotidien pour les familles ]

*Tout comme l'étude menée en 2018, une satisfaction massive des familles.*

- 96% se sentent **compris, écoutés** et **soutenus** par l'APPV
- 89% trouvent que l'accompagnement est **adapté** à leur besoins
- 80% ont vu leur **bien-être** s'améliorer

## [ Des parcours de vie facilités ]

*Les familles reconnaissent que l'APPV aide à la mise en œuvre de projets « complexes ».*

- 65% un meilleur accès aux **droits** et aux **services du milieu ordinaire**
- 55% un meilleur soutien des **services du milieu spécialisé**
- 48% des **relations** avec les **partenaires** améliorées

⚠ Les projets orientés en milieu spécialisé, toujours aussi difficiles à mettre en œuvre, sont associés à des effets moins perçus et une aide moins appréciée.

## APPV, une aide appréciée pour :

- Sa posture professionnelle neutre et horizontale, au service des familles :
  L'APPV n'a « rien à vendre ».
- Sortir des urgences et anticiper les situations critiques
  Bien que confrontées à des situations de crise les familles ont parfois des difficultés à mobiliser l'APPV au bon moment.
- Anticiper les démarches administratives, l'aide à la rédaction et au montage des dossiers.
- L'information sur les droits et l'ouverture des possibles :
  L'APPV transmet l'ensemble des informations nécessaire à un choix éclairé aux familles, qui seront alors plus à même de négocier leur projet avec les professionnels concernés par sa mise en œuvre.
- La mobilisation des professionnels partenaires.

## Comment se fait l'accompagnement ?

L'APPV propose **un accompagnement qui s'adapte** à l'évolution des besoins des personnes et de leurs familles.

La **satisfaction** des familles est d'autant plus importante que l'accompagnement se fait **dans la durée** (plus d'un an) avec des **rencontres courtes mais fréquentes.**

> *Il y a un travail d'alliance avec la famille qui est déjà établi et qui fait que pour travailler ensuite, c'est quand même plus confortable aussi pour nous.*
>
> *Parce que c'est vrai que [en l'absence d'APPV] c'est très souvent une relation asymétrique.*
>
> *Bien plus qu'une aide ponctuelle, c'est bien un accompagnement que leur propose l'APPV, en aidant à cheminer.*

## Une nouvelle logique de l'accompagnement

⇒ Des **familles** mieux informées de leurs droits, qui prennent leur place de **partenaires à la table de négociation pour défendre leur projet**

⇒ Des **familles** qui **s'autodéterminent**

⇒ Les **temporalités** des familles et des professionnels qui s'ajustent

⇒ Un **accompagnement durable et suivi**, qui **s'adapte aux besoins**

⇒ Une **mise en réseau et en cohérence** du milieu

⇒ Les **autres professionnels** signalent une **facilitation de leur travail** quand les familles sont accompagnées

⇒ Un métier d'assistance à **maitrise d'ouvrage** : qui gagnerait à être mieux connu car il est souvent confondu avec la fonction de coordonnateur de parcours.

ASTEI UCA ACTé LABORATOIRE activité • connaissance • transmission • éducation